



Beaux parents surrendettés

Par **polichinell**, le **06/07/2009 à 18:57**

Bonjour, mes beaux parents sont surrendettés, ils paient rien depuis des années une maison qui court depuis 15 ans une saisie donc mais en changeant d'emplois ils ne l'ont pas stipulé aujourd'hui expulsés d'un jour à l'autre ils se foutent de toutes les dettes monstrueuses et une mauvaise foi record il passe au tribunal en octobre pour les loyers impayés + les frais environ 6000 euro qui n'ont pas biensûr que risque t-on ? alors que pas du tout responsable de tout ça ? la loi peut-elle nous obliger de payer quoi que se soit ? Peut-on réagir avant que des ennuis arrivent ? Peut-on nous obliger à les loger ou à payer les dettes ? Merci de m'éclairer, je suis un peu perdu

Par **Marion2**, le **06/07/2009 à 19:20**

Bonjour, Vous n'êtes en rien responsable des dettes de vos parents ou beaux-parents, hormis si vous vous êtes portés caution pour des crédits ou pour le logement. Si ce n'est pas le cas, vous n'avez rien à craindre. Il faudrait essayer de mettre ces personnes sous curatelle afin de les protéger. Cordialement.

Par **polichinell**, le **06/07/2009 à 21:29**

Merci beaucoup, curatelle je ne cherche plus après 16 ans d'enfer à les protéger mais aujourd'hui à nous protéger, mon mari, mes 3 enfants et ma vie personnelle. La méchanceté et l'immoralité de cette famille me rendent malade et ça depuis trop longtemps.